Informations de base	
2014/2863(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
DEA - Procédure d'acte délégué	
Montant monétaire minimal de l'assurance en responsabilité civile professionnelle ou de la garantie équivalente par laquelle les intermédiaires de crédit sont tenus d'être couverts	
Complétant 2011/0062(COD)	
Subject	
2.50.04 Banques et crédit	

## Portail de documentation Commission Européenne Type de document Référence Date Résumé Document de base non législatif C(2014)06515 19/09/2014